

Rompre le ramadan au centre-ville

La présentation publique d'une association de jeunes musulmans

Federico Biasca and Guillaume Chatagny



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/teth/4162>

DOI: 10.4000/teth.4162

ISSN: 2427-9188

Publisher

Presses universitaires de Paris Nanterre

Brought to you by Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg



Electronic reference

Federico Biasca and Guillaume Chatagny, "Rompre le ramadan au centre-ville", *Terrains/Théories* [Online], 15 | 2022, Online since 22 June 2022, connection on 28 April 2023. URL: <http://journals.openedition.org/teth/4162> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/teth.4162>

This text was automatically generated on 16 February 2023.



Creative Commons - Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Rompre le ramadan au centre-ville

La présentation publique d'une association de jeunes musulmans

Federico Biasca and Guillaume Chatagny

Introduction : « casser le ramadan » dans l'espace public

- 1 Le mois de jeûne de ramadan est une période durant laquelle les associations musulmanes connaissent un essor de leurs activités. Ainsi, il n'est pas rare que les mosquées organisent des repas – *iftars* – pour rompre le jeûne au coucher du soleil. Pour évoquer la rupture du jeûne dans un contexte associatif d'entre-soi, nous avons même entendu lors d'enquêtes en milieu associatif musulman, des jeunes utiliser l'expression « casser le ramadan ». En Suisse, si les *iftars* sont avant tout des événements internes aux associations, restant confinés dans un espace (semi-)privé¹, on identifie des pratiques similaires *extra muros*, bien que ces dernières soient rares et peu médiatisées. Lorsque la rupture du jeûne s'effectue publiquement, gagnant dès lors en visibilité, ses formes et portées s'en trouvent modifiées. En un mot, on ne « casse pas le ramadan » de la même manière entre frères et sœurs musulmans dans une mosquée qu'on pratique la rupture du jeûne sur une place d'un centre-ville.
- 2 Le 9 juin 2018, sur une place située au cœur d'une ville de Suisse romande, une association musulmane, dont le comité se compose principalement de jeunes, a organisé, pour la quatrième fois, une rupture du jeûne à laquelle la population a été conviée. Dans sa charte, l'association se présente comme « un acteur actif de la vie sociale et citoyenne du canton [...] » et déclare vouloir « accompagner ses membres dans une démarche d'accomplissement personnel en vivant pleinement une foi (l'Islam) au travers d'une citoyenneté accomplie² ». Durant la manifestation de juin 2018, après une série de discours et de sketches humoristiques, les participants ont eu l'occasion de recevoir un repas gratuit et de le consommer sous des tentes montées sur la place. Dans le contexte suisse, de telles apparitions de collectifs musulmans dans l'espace public questionnent une relative invisibilité des premières générations d'immigrés appartenant à cette religion. D'ailleurs, dans le discours qu'il a tenu le 9 juin 2018 en

ouverture de la manifestation, le président de l'association déclarait : « Actuellement, l'invisibilité des signes identitaires dans l'espace public est remise en cause par l'émergence de nos collectivités religieuses qui manifestent leur désir d'affirmation communautaire et réclament la possibilité d'afficher leurs signes d'appartenance. ».

- 3 C'est à la lumière de cette prise de parole que nous avons approché cette rupture du jeûne sur une place publique. Aussi cet article vise-t-il à répondre au questionnement suivant : quels « signes identitaires et d'appartenance », pour reprendre les termes du président, ont été portés à l'attention des participants à l'événement³ ? Nous nous intéresserons à ce que l'association a montré d'elle-même, aux signes et traits la caractérisant qu'elle a mis en avant publiquement. Nous montrerons que les responsables associatifs ont porté l'attention du public sur certains traits plutôt que d'autres : les traits traditionnels de l'islam ou, plus exactement, des traits d'une « normativité islamique »⁴ ont été rendus discrets au profit de traits témoignant d'une adaptation à un espace public sécularisé⁵.
- 4 L'observation, la description et l'analyse d'une rupture du jeûne pendant le mois de ramadan sur une place publique sont pertinentes à maints égards. Le contexte européen, marqué par d'intenses débats sur la place de la religion musulmane dans l'espace public, nous invite à penser aux possibilités qui s'offrent aux associations et communautés musulmanes pour se manifester publiquement. Ceci pose bien sûr la question de la marge de manœuvre des acteurs musulmans et de leurs organisations pour négocier les signes au moyen desquels ils sont appréhendés. En Suisse, l'islam est souvent au centre des débats publics, notamment en raison d'objets de votation visant plus ou moins directement cette religion⁶. Rappelons par exemple que la population helvétique a décidé en 2009, à l'initiative du parti de la droite conservatrice (l'Union démocratique du Centre, UDC), d'interdire la construction de nouveaux minarets. De fait, cette initiative touchait la dimension de visibilité de l'islam, c'est-à-dire d'une religion dont les formes participent aujourd'hui bel et bien à la composition du paysage religieux, social et urbain⁷. Au-delà du contexte helvétique, cette visibilité de l'islam dans l'espace public est devenue un sujet de controverse souvent chargé politiquement⁸. Enfin, en Suisse comme dans d'autres pays occidentaux, les médias évoquent tendanciellement l'islam et les musulmans sur fond de polémiques et problématiques, entre radicalisation et terrorisme notamment⁹, et semblent établir une distance avec les acteurs musulmans au moyen de généralisations¹⁰. S'il existe des études examinant la présentation de l'islam et des musulmans par des collectifs sociaux tels que les partis politiques ou les médias, il s'agit d'étudier comment les organisations musulmanes locales se présentent elles-mêmes publiquement¹¹. Pour un tel champ d'investigation, la ville représente un « laboratoire du social » où les différentes appartenances religieuses sont mises en scène et négociées¹².
- 5 Nos propos se structureront en trois parties. Premièrement, nous présenterons notre terrain en nous concentrant sur l'utilisation par les acteurs associatifs de leur environnement : la place publique et son équipement technique. Après avoir montré l'importance de la scène en tant que dispositif, permettant l'orientation du regard et la concentration de l'attention des membres du public vers certaines zones de la place, nous passerons à un examen des interventions orales tenues sur la scène. Avant de présenter et d'analyser ces dernières, nous clarifierons de manière succincte notre cadre analytique constitué par la visibilité des acteurs musulmans en Suisse. L'analyse des discours introduira une ambiguïté : si, dans le discours inaugural, la volonté de

visibiliser les signes d'appartenance musulmane dans l'espace public est annoncée par le président de l'association organisatrice, la suite de l'allocution montre la mise entre parenthèses de la dimension religieuse du groupe. La troisième et dernière partie de cet article vise à opérer une montée en généralité à partir des éléments dégagés au cours de notre description et analyse, notamment une réflexion sur la fonction de la scène. L'examen de l'organisation de la place publique et des discours des acteurs convergent vers le constat d'une invisibilisation des traits religieux, dont les potentielles conséquences sur le processus de reconnaissance seront discutées en fin d'article.

Une enquête sur une place réaménagée en vue d'une rupture du jeûne

Une place au centre-ville



Figure 1 : Représentants d'un ordre catholique traversant la place.

- 6 9 juin 2018, dans l'après-midi, nous arrivons sur la place tandis que des responsables associatifs aidés par des bénévoles s'occupent des derniers préparatifs. Cette place, portant le nom d'une personnalité politique, se trouve à moins de dix minutes à pied de la gare. Elle est délimitée au nord, sud et ouest par des rues et, à l'est par un bâtiment abritant une chapelle catholique¹³. Sur le sol recouvert de bitume, des lignes de pavés forment des rectangles ; des lampadaires et quelques arbres agrémentent la place. En outre, un kiosque s'y élève, au-dessous duquel existe un espace sous-terrain. À l'extrémité nord, des toilettes publiques ont été installées sous un édicule commercial. Ces détails indiquent que la place a fait l'objet d'un aménagement spécifique, lui conférant une certaine valeur symbolique de sorte qu'il ne s'agit pas de 'n'importe quelle place'. Son aménagement, comme le fait que différents événements s'y déroulent

durant l'année, en font un lieu important de la vie urbaine. Les acteurs sociaux s'y réunissent pour formuler leurs revendications, leurs goûts et idéaux.



Figure 2 : La scène lors des derniers préparatifs le jour même de la manifestation. Un jeune homme filmera diverses séquences des préparations.

- 7 Nous arrivons donc sur cette place en début d'après-midi et la traversons. Des préparatifs sont en cours : deux jeunes femmes placent des banderoles de sponsors de l'événement en plusieurs endroits d'une scène. Un jeune homme muni d'une caméra filme, ici et là, les activités en cours ; de ces prises d'images, une vidéo sera diffusée sur les réseaux sociaux à la suite de la manifestation. Quelques personnes, qui ne semblent pas liées à l'association, traversent la place, certaines d'entre elles s'assoient sur les bancs disposés devant la scène. La veille, une entreprise de location de matériel pour l'événementiel a installé la scène et la tente principale. Quand nous arrivons, seuls les foulards islamiques portés par de jeunes femmes témoignent plus ou moins directement du caractère islamique de la manifestation qui s'annonce.
- 8 Selon le programme, la manifestation débutait à 19h30, la rupture du jeûne étant, quant à elle, fixée à 21h25. Trois étapes se sont succédées.
- 9 Premièrement, des allocutions ont été tenues par des responsables associatifs musulmans, une représentante municipale et un professeur d'université. Des humoristes ont ensuite joué une série de sketches. Après quelques consignes données sur la scène concernant la distribution de la nourriture, les participants ont reçu un repas gratuit qu'ils pouvaient consommer sous des tentes où des tables et bancs avaient été disposés. De cet événement, nous avons suivi les différentes étapes, en prenant des notes d'observation et des photographies. Lors de la rupture du jeûne, nous avons été conviés à la table réunissant les organisateurs et les invités officiels¹⁴. Nous n'avons quitté les lieux que lorsque la plupart des participants s'en étaient allés et qu'un responsable nous ait salués, en précisant qu'il devait « commencer à nettoyer les choses ». Il était alors environ 23h00. Pour compléter notre observation participante,

nous avons mené un entretien semi-directif d'une durée de deux heures avec le président de l'association quelques semaines plus tard. Il visait à clarifier des points concernant l'organisation ainsi qu'à questionner le président sur les premières réactions reçues. Enfin, si nous avons été attentifs à la diffusion d'images et de vidéos sur le site internet de l'association et sur les médias sociaux, nos observations, descriptions et analyses reposeront pour l'essentiel sur les données produites et récoltées au cours de la manifestation.

De la scène aux coulisses : des activités réparties sur la place pour gérer les impressions du public

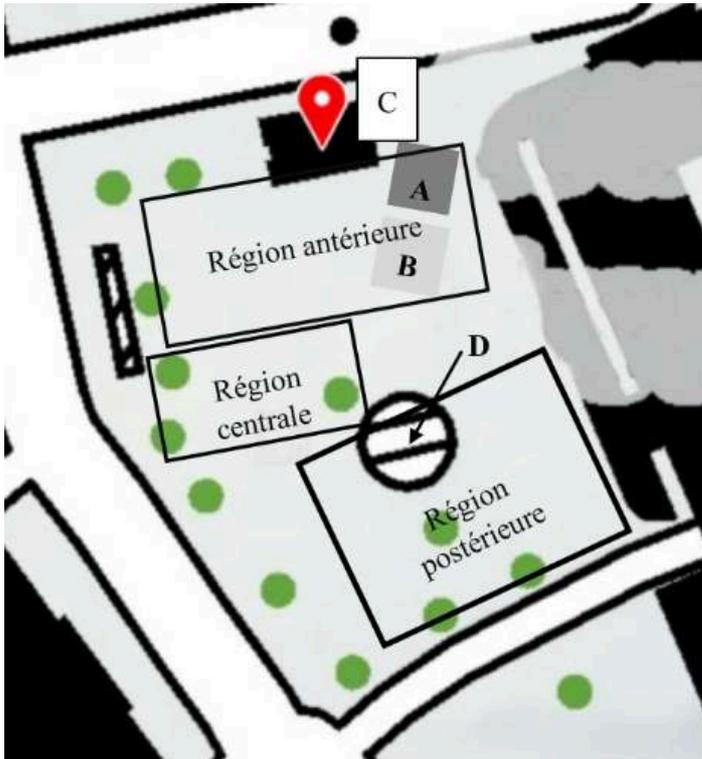


Figure 3 : Esquisse représentant la transformation de la place par l'association. A (scène), B (gradins), C (édifice commercial sous lequel les toilettes publiques sont accessibles), D (kiosque sous lequel le lieu de prière a été aménagé). Esquisse réalisée à partir de Google Maps.

- 10 Comme nous sommes arrivés sur la place le 9 juin 2018 dans l'après-midi, notre premier constat a été que celle-ci avait été réaménagée par l'ajout d'équipements ou dispositifs¹⁵ : une scène, des bancs formant des gradins, des tentes plus ou moins grandes, des tables, des chaises, des barrières et des panneaux informatifs notamment. Parce que ce réaménagement a contribué à distinguer différentes portions sur la place et à hiérarchiser les activités qui allaient s'y dérouler, il nous paraît important de le détailler.
- 11 Pour rendre compte le plus clairement possible des portions qui ont émergé sur la place, nous reprenons la terminologie goffmanienne de la présentation de soi¹⁶. Goffman parle de « représentation » pour désigner l'activité d'un acteur observée en continue par d'autres individus, eux-mêmes influencés par ce qui leur est présenté. Goffman nomme « façade » la partie d'une représentation qui a pour fonction d'établir et de fixer la définition de la situation. La façade s'inscrit dans la « région

antérieure » où les aspects participant à la définition de la situation sont accentués. Il s'en distingue une région dite « postérieure » (ou coulisses) : les activités qui s'y déroulent ne participent pas à la définition officielle de la situation proposée au public. Au regard du réaménagement de la place, il faut encore mentionner l'émergence d'une région « centrale¹⁷ » constituée au milieu de la place par le montage des tentes où la rupture du jeûne au sens strict du terme a eu lieu.

- 12 La région antérieure de la place était équipée d'un petit chapiteau, d'un stand d'une association invitée à présenter ses activités dans le domaine de la protection environnementale, et du dispositif scénique, lui-même composé de la scène et des gradins.
- 13 C'est dans cette région, et plus particulièrement sur la scène, que les premières étapes de la manifestation se sont déroulées, soit la tenue des discours et les sketches humoristiques. Pendant l'événement, les participants avaient tout loisir de se déplacer ou d'orienter leur attention en des points divers¹⁸. Pourtant, tendanciellement, la plupart des participants se sont contentés de rester à un emplacement choisi. Le dispositif scénique contribuait à orienter leur regard et fixer leur attention sur les activités qui s'y déroulaient – discours, sketches et informations avant le partage de nourriture – plutôt que sur d'autres activités qui, elles, se déroulaient à l'abri des regards dans la région postérieure. C'est ainsi dans cette région antérieure que l'association s'est présentée au public. Un stand, formé d'une tente à chapiteau, dont l'une des faces faisait apparaître le drapeau cantonal¹⁹, mettait à disposition des intéressés de la documentation concernant l'association et rendait possible l'inscription de nouveaux membres. Ensuite, la présentation de soi faite par l'association s'est déroulée lors des discours prononcés par différentes personnalités et notamment deux responsables associatifs, nous y reviendrons dans le chapitre suivant.



Figure 4 : Usage de la scène : le président de l'association tient son discours.



Figure 5 : Usage de la scène : à la suite de son discours, la représentante de la commune échange une poignée de main avec une responsable associative qui lui tend un présent en guise de remerciements.

- 14 L'étape des allocutions était mise en scène de telle manière à faire ressortir les traits officiels et cérémoniels de cette première partie de la manifestation. Avant de prononcer leurs discours, les intervenants avaient à gravir quelques marches. La scène engageait une distinction claire avec les participants assis dans les gradins de par la symbolisation d'un « quatrième mur »²⁰ fait de décors floraux. Les invités officiels étaient présentés au public par leurs statuts et fonctions. Après avoir serré la main d'une représentante de l'association, les invités se dirigeaient derrière un pupitre, mis à disposition par la ville et sur lequel figurait son écusson, et ils s'exprimaient à partir de versions dactylographiées de leurs discours²¹. La suite du cérémoniel voyait s'échanger une seconde poignée de main avec la responsable de l'association qui remettait ensuite aux intervenants un présent en guise de remerciement. Les invités officiels retrouvaient finalement leur place auprès du public. La séquence des actions comme le cadre scénique rappellent une fête populaire²² dont l'ouverture revêt des traits cérémoniels et officiels.



Figure 6 : Aperçu de la région centrale avant le début de la manifestation ; c'est là que sera effectuée la rupture du jeûne.



Figure 7 : Usage de la région centrale : scène de « rupture du jeûne » sous la tente principale. On voit que des images sont produites par un membre de l'association ; les images seront utilisées pour un spot vidéo post-manifestation. Les tablées se forment et les échanges se tiennent à titre privé. Aucune prise de parole publique de la part de responsables associatifs ne s'est faite dans la zone centrale au moment de la rupture du jeûne.

- 15 La *région centrale* était équipée de différentes tentes sous lesquelles les tables et les bancs étaient disposés. C'est donc dans cette région que la « rupture du jeûne » a eu lieu et que les participants ont consommé les plats distribués. Alors que, durant les discours et les sketches, l'attention du public était particulièrement orientée par le dispositif scénique et, par extension, que les informations communiquées s'en trouvaient médiatisées, le partage du repas n'a pas fait l'objet d'une orientation particulière de l'attention du public. Aucun discours ne s'est tenu sous les tentes et les conversations ne dépassaient guère les tablées. De fait, l'attention globale du public était diffuse dans la région centrale tandis qu'elle était relativement fixée et orientée sur une séquence d'actions et un point très précis dans la région antérieure.



Figure 8 : Usage de la région postérieure : de la nourriture est posée sur des tables et des boîtes renferment des couverts recyclables qui seront utilisés durant la suite de la manifestation.



Figure 9 : Usage de la région postérieure : un jeune homme aidé d'une responsable de l'association dépose du matériel (on reconnaît au sol les sachets renfermant les présents à titre de remerciements) ; au fond, on distingue le traiteur préparant le repas sous une tente.

- 16 La *région postérieure* se voyait délimiter du reste de la place par le kiosque et était composée de deux tentes placées dans la partie sud de la place. On peut parler des « coulisses » de l'événement. C'est dans cette région que les repas furent préparés et qu'un dispositif (des tables et des barrières) était installé pour la future distribution des repas. Pour sa manifestation, l'association a fait appel à un traiteur qui a travaillé sous les tentes derrière le kiosque tandis que les discours et sketches se déroulaient sur la scène. Peu de participants s'attardaient dans cette région avant la distribution des repas, moment à partir duquel le public a investi cette région postérieure. C'est également dans cette région que nous avons croisé un jeune homme vêtu d'un *qamis* déchargeant une voiture. Notons que le port de ce vêtement, utilisé en Suisse principalement dans les espaces associatifs ou familiaux – en fonction de la prégnance culturelle – faisait contraste avec le costume-cravate porté par le président de l'association s'exprimant sur la scène. Alors que plusieurs femmes, à l'instar de la représentante associative saluant les invités sur la scène, portaient le foulard islamique (et notamment plusieurs femmes dans le public), nous n'avons identifié sur la place qu'un seul homme vêtu d'un *qamis*.
- 17 Habituellement, en contexte associatif, un *iftar* se caractérise par la formulation d'une bénédiction avant le partage du repas²³. Ni dans la région antérieure ni dans la région centrale, une telle bénédiction n'a été publiquement prononcée. Par ailleurs, si dans le contexte associatif, une séquence de prières collective est insérée avant ou après l'*iftar*, la rupture du jeûne sur la place publique n'a pas connu de telle prière collective alors même que certains membres de l'association auraient attendu au moins un appel à la prière en public²⁴. La prière relevait de l'initiative personnelle : seule une pancarte discrète indiquait le lieu de prière se trouvant sous le kiosque. Nous y sommes

descendus en empruntant un escalier étroit. Il nous a fallu soudain nous stopper et nous plaquer contre le mur pour laisser monter des hommes et des femmes. Nous avons par la suite constaté les conditions matérielles dans lesquelles les prières s'effectuaient. Dans ce local sous-terrain, d'une superficie réduite, l'atmosphère était suffocante de chaleur. De surcroît, aucune régulation spatiale ou temporelle ne concernait la répartition genrée dans l'espace de prière. Seuls quelques tapis, apportés par les organisateurs, recouvraient le sol²⁵.

La tenue des discours : une occasion de rendre (in)visibles les traits religieux

- 18 Après avoir détaillé la place sur laquelle la manifestation a eu lieu ainsi que son équipement en vue de ses différentes étapes et activités, il convient dans ce chapitre de se concentrer sur la tenue des allocutions par des représentants associatifs musulmans, une représentante municipale et un professeur d'université. Les discours ont eu lieu dans ce que nous avons qualifié de « région antérieure » et plus particulièrement sur la scène, lieu où le regard du public a été dirigé et dès lors un lieu revêtant une fonction importante. C'est par le biais des allocutions officielles que l'association organisant l'événement s'est présentée explicitement au public ; les discours des invités officiels, issus des mondes universitaire et politique, permettent d'apprécier l'interprétation que des représentants institutionnels non issus du champ religieux ont donné de l'événement et de l'association. Nos présentations et analyses de ces discours se feront à la lumière des propos tenus par le président en ouverture de la manifestation ; propos qui ont inscrit la rupture du jeûne dans le cadre d'une volonté plus large de la part de collectifs musulmans d'obtenir davantage de visibilité et une forme de reconnaissance sociale :

« La visibilité accrue des religions dites “minoritaires” [...] remet en question la conception d'un espace public aseptisé et appelle au renouvellement des politiques publiques, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, la géographie des lieux de culte et la gestion de la diversité religieuse et culturelle. Cette visibilité accrue constitue la manifestation d'une lutte pour la reconnaissance, visant à garantir une acceptation pour le groupe, dans sa particularité²⁶. »

Un ancrage dans le cadre de la théorie de la reconnaissance

- 19 La question de la visibilité et de la reconnaissance de groupes sociaux minoritaires en contexte occidental est devenue centrale au cours des dernières décennies ; en témoignent différents travaux dédiés à cette question²⁷. Axel Honneth en particulier a introduit un nouveau champ de recherche en construisant une critique de l'approche habermassienne de l'espace public, en pointant les différentes formes d'exclusion dont souffrent maints groupes sociaux minoritaires²⁸. Pour lui, l'espace public est avant tout un champ conflictuel dans lequel des acteurs sociaux luttent pour être vus et reconnus comme acteurs à part entière de ce dernier. Ainsi conçu, l'espace public ne se résume pas à des procédures de communication institutionnalisées, censées garantir un accès égalitaire à la formation de la volonté politique, mais doit d'abord être pensé comme un espace de luttes entre groupes sociaux revendiquant une reconnaissance²⁹. Comme le souligne Nilüfer Göle :

« Dans cette optique l'espace public n'est donc pas exclusivement un lieu de réglementation, là où l'empreinte de l'État [...] se déploie, où les procédures légales et rationnelles se mettent à nu, mais un lieu où les acteurs sociaux confrontent et réinventent les normes et les formes du vivre-ensemble³⁰. »

- 20 La remise en question de situations jugées comme problématiques par un ensemble de groupes sociaux minoritaires semble dépendre de la présence de formes de non-reconnaissance d'individus ou collectifs. Cette dernière peut prendre différentes formes dont les principales peuvent se résumer en mépris (ou dépréciation symbolique), invisibilité et réification³¹. Ces dimensions sont dans un rapport allant de la forme jugée comme moins grave, le mépris, à la forme la plus difficile à supporter pour des individus, la réification, une situation dans laquelle des individus ou des collectifs ne sont plus les acteurs de leur vie car devenus de simples objets pour les autres groupes et institutions. Ces situations sociales, qu'Honneth qualifie de « pathologiques³² », poussent les acteurs à vouloir effacer le stigmate afin de reconquérir une image positive d'eux-mêmes auprès des autres. Comme le souligne Olivier Voirol, individus et groupes sociaux existent en tant qu'ils se montrent et reconnaissent les uns les autres en s'attribuant de la valeur : « [à] travers leurs actes, qui prennent sens par les 'retours' de cette collectivité imaginée, ces sujets individuels s'inscrivent dans cet horizon collectif en qualité de membres visibles [...] »³³.
- 21 Or, quand des individus ou des groupes sociaux perçoivent qu'il ne leur est pas possible de recevoir l'attention qu'ils souhaitent, ces derniers peuvent mettre en place des luttes afin de gagner ou regagner un rapport positif à eux-mêmes. Étant donné que la visibilité publique leur est souvent ôtée, ceux-ci peuvent, dans certains cas et sous certaines conditions, engager des « luttes pour la visibilité » :
- « On qualifiera ainsi de 'lutte pour la visibilité', cette dimension spécifique de l'agir qui, partant d'un vécu de l'invisibilité ou de la dépréciation symbolique, déploie des procédés pratiques, techniques et communicationnels pour se manifester sur une scène publique et faire reconnaître des pratiques ou des orientations politiques³⁴. »
- 22 En Suisse, plusieurs auteurs se sont attelés à l'observation des différents niveaux d'apparition publique de collectifs musulmans ; ces recherches se sont consacrées à l'observation d'événements organisés dans des lieux publics³⁵, à des formes de visibilité médiatique en période de contestation³⁶, ou encore à des stratégies d'invisibilisation ou de visibilité mises en avant par des organisations ayant des statuts différents³⁷. De façon générale, il semble que l'invisibilisation des communautés musulmanes ait été une stratégie de la première génération d'immigrés installés en Suisse afin d'obtenir une forme de respectabilité vis-à-vis du voisinage³⁸. Le choix de la première génération de musulmans semble donc s'être porté sur un « projet moral » individuel, à savoir un projet tourné sur la garantie d'accès au culte pour les individus de confession musulmane, sans aucune revendication politique et sans un investissement de l'espace public³⁹. Par la suite, des événements à portée internationale et nationale ont mis à mal l'image de l'islam et des musulmans ainsi que la stratégie suivie par la première génération, en poussant certains acteurs musulmans à s'engager publiquement⁴⁰. On pense ici au contexte de suspicion touchant les communautés musulmanes à la suite des attaques contre le World Trade Center du 11 septembre 2001, mais également à des décisions politiques internes, comme l'interdiction de construction de nouveaux minarets décidée par le peuple suisse en 2009.
- 23 Les mots prononcés par le président de l'association en ouverture de rupture du jeûne ont inscrit à plein titre la manifestation dans ce contexte en soulignant le rapport

compliqué qui existe entre la société et la communauté musulmane ; il l'a d'abord fait en mentionnant une conjoncture internationale négative :

« [...] une société qui éprouve à leur égard (à l'égard des musulmans) méfiance et crainte. Celles-ci sont liées d'une part à un contexte international, qui a exacerbé des sentiments de peur et de suspicion sur l'existence d'individus, voire de groupuscules, qui refusent toute idée d'intégration et cherchent plutôt à vivre en vase clos, repliés sur une identité religieuse exclusive⁴¹. »

- 24 Et ensuite en faisant référence à un contexte national marqué par des décisions politiques et des débats publics ayant façonné négativement la perception de la population vis-à-vis des musulmans :

« La Commission fédérale pour les questions de migration a donné en 2009 un aperçu de la réalité de la présence et de la visibilité des Musulmans en Suisse, pour nous cette étude et comme toutes celles qui ont suivi par après, consistent à mettre en exergue que les opinions toutes faites et les préjugés sur les musulmans dominant encore et qu'il y a tendance encore aujourd'hui à considérer les musulmans avec suspicion⁴². »

- 25 Ces prises de parole semblent constituer un premier pas visant à exposer publiquement les griefs d'un collectif se sentant visé par la dépréciation médiatique et politique le concernant. Comme l'explique Voirol :

« Dire et décrire une blessure expérientielle revient à engager un procès de reconstruction pratique des contenus moraux de l'expérience négative et à élaborer un vocabulaire normatif permettant de la faire exister pour d'autres, en décrivant cette expérience en public, alimentant ainsi un processus d'extension de la dynamique de reconstruction pratique⁴³. »

- 26 La réponse d'un ensemble de communautés musulmanes à cette situation jugée problématique s'est structurée, du moins en Suisse, de deux manières. D'un côté, on a assisté à la création d'associations faitières soucieuses de soumettre des demandes de reconnaissance afin d'obtenir un statut de droit public auprès des autorités cantonales⁴⁴ ; de l'autre, des acteurs musulmans de différentes sensibilités ont organisé des événements publics afin de réinscrire leur présence positive dans l'espace public⁴⁵. Notre observation se concentre sur le second type d'apparition publique : l'association organisant l'événement n'est pas directement impliquée dans un processus de reconnaissance juridique et vise avant tout à pouvoir s'inscrire dans l'espace public local par le biais d'une rupture du jeûne organisée dans l'espace urbain.

- 27 Dès lors que l'association s'inscrit dans un lieu public, il semble pertinent, après avoir montré les raisons de cet engagement (la dépréciation symbolique qu'on vient d'évoquer), de s'intéresser à la manière par laquelle l'association s'est manifestée au public présent. Comme l'explique Voirol, le geste de la visibilité de soi implique un rapport entre ce qui est visible et, au contraire, ce qui ne l'est pas : « [...] toute visibilité procède d'une attention sélective opérant un découpage qui retient des occurrences particulières ou des aspects saillants : en d'autres termes, toute visibilité procède d'une séparation entre le visible et l'invisible⁴⁶ ».

- 28 Cette question nous montre que la visibilité n'est pas un acte répondant à une décision binaire du type 'oui, je me rends visible' ou 'non, je préfère rester invisible' ; la décision de se rendre visible implique également la sélection des contenus qui seront mis en avant *au détriment d'autres contenus*⁴⁷. Il semble dès lors pertinent de se demander ce qui a été rendu visible par l'association musulmane à l'origine de l'événement. Ceci

est d'autant plus pertinent que, comme évoqué dans notre introduction, le président a lui-même exprimé ce souhait au début de la manifestation.

Comment l'association s'est-elle présentée au public par le biais des discours ?

- 29 Dès lors que l'association évoque un désir d'affirmation communautaire et de visibilité de ses signes d'appartenance et d'identité, il devient intéressant d'analyser comment ces derniers sont présentés par le président dans la suite de l'allocution de bienvenue.
- 30 Pour débiter l'analyse, interrogeons-nous sur la manière dont le groupe s'est présenté, en examinant plus particulièrement comment l'affirmation communautaire s'est déclinée et quelle a été la place de la dimension religieuse dans la présentation de soi de l'association. Pour répondre à ces interrogations, nous prenons en considération la façon par laquelle l'association a communiqué des aspects d'elle-même et des musulmans en général et ce, sur la base du contenu des discours prononcés. Ceux-ci nous montrent, de façon générale, l'effacement des références religieuses et la mise en avant de contenus à consonance séculière, à notre sens jugés plus acceptables par le public, alors même que le président avait initialement exprimé le désir d'une visibilité des traits communautaires. Le même type d'argumentaire sera employé par le représentant d'une association musulmane faitière de la région s'exprimant après l'association organisant l'événement. Une comparaison avec le discours prononcé par la conseillère communale nous permettra de relever une construction discursive de l'événement tout à fait contraire à celle proposée par l'association⁴⁸. Exposons tout d'abord la façon par laquelle l'association s'est présentée publiquement à travers le discours de son président.
- 31 Un premier exemple de construction de soi, allant dans le sens d'une relative invisibilisation des 'signes religieux d'appartenance' évoqués par le président de l'association, concerne la description des musulmans de Suisse. Voici deux extraits tirés de son allocution de bienvenue :
- « Comme celles et ceux qui appartiennent à d'autres communautés religieuses, les musulmanes et les musulmans de Suisse ont un profil très hétérogène. Comme la plupart des personnes de confession chrétienne ou autre [...] »
- « Aujourd'hui, les musulmans de Suisse vivent leur religion de manière très diversifiée et vivent leur foi dans un contexte sécularisé. Dans leur grande majorité, les musulmans sont avant tout des individus qui cherchent une place au sein (de la) société⁴⁹. »
- 32 On remarque dans ces citations comment, par ses discours, l'association a construit une image du musulman comme fondamentalement très proche de celle du citoyen suisse ou de l'individu ordinaire. Le musulman y est décrit comme n'importe quelle personne ayant une autre confession et vivant la religion de façon séculière. Ce procédé est intéressant dans la mesure où il rapproche le musulman d'un public que l'association concourt à construire à travers le discours. Ce sont donc les ressemblances avec ce public imagé que les acteurs ont mis en avant et ont rendu par conséquent visibles. Les passages évoqués montrent que le groupe, incarné par son président, ne s'est guère présenté en fonction de ce qui le distingue du reste de la population en tant que collectif fondé sur des valeurs et une pratique religieuse particulières, mais selon des caractéristiques partagées avec la population. En d'autres termes, le groupe s'est

présenté comme ayant des affinités avec le public devant lequel il s'est visibilisé. Voici un extrait supplémentaire de l'allocution inaugurale allant dans le sens de l'exposition de similarités entre les musulmans et les citoyens suisses :

« Les musulmans se perçoivent comme des citoyens de ce pays, travaillent dans les professions les plus diverses, sont issus de traditions culturelles et de nations variées et appartiennent à des couches sociales différentes⁵⁰. »

33 Après avoir exposé la façon dont l'association musulmane s'est présentée dans les allocutions introductives, il convient de s'attarder sur les discours prononcés par d'autres invités officiels, notamment le représentant d'une association musulmane faitière de la région et une représentante municipale.

34 La prise de parole du deuxième orateur officiel musulman se construit en miroir de celle du président de l'association organisant la fête publique. En voici deux extraits :

« Nos jeunes font preuve d'intelligence lorsqu'ils nous offrent cette opportunité afin de partager des moments inoubliables où nous pouvons vivre pleinement notre humanisme au-delà de nos convictions et idéologies. [...] il serait temps de reconnaître les efforts consentis par des femmes et des hommes indépendamment de leur confession, tendance ou orientation⁵¹. »

35 La construction narrative est tout à fait similaire à celle mise en avant par l'association organisant l'événement : faire abstraction des aspects confessionnels des organisateurs pour en apprécier les dimensions humaines et citoyennes. Il y a, en général, une prise de distance vis-à-vis de ce qui constitue la dimension proprement religieuse du ramadan et aucune mention par rapport aux rituels et pratiques spécifiques durant cette période de jeûne n'est faite.

36 Au contraire des organisateurs et du deuxième invité musulman officiel de la soirée, la représentante politique de la ville décide de mettre l'accent sur le caractère proprement religieux de l'événement en question. En voici un extrait :

« Votre invitation m'amène à la découverte de votre croyance, votre religion, votre communauté. Le jeûne du mois de ramadan est certes un des piliers de votre croyance musulmane [...]⁵². »

37 Ou encore, dans une comparaison avec la pratique du jeûne dans les autres religions abrahamiques :

« [L]e fond du jeûne est le même : le jeûne est la période de repli sur soi-même et sur ce que nous jugeons finalement essentiel. Nous partageons donc, musulmans et chrétiens, sans oublier la communauté juive, nous partageons un acte religieux, même si nous le vivons différemment⁵³. »

38 Par ces mots, la représentante municipale a inscrit l'événement dans un registre culturel et religieux particulier, à savoir celui d'un groupe musulman célébrant une fête religieuse. Elle a même proposé une interprétation de la signification spirituelle de cette pratique, qu'elle a comparée aux pratiques similaires des autres religions monothéistes, tout en ayant le soin de mettre l'accent sur la façon différente qu'a la communauté musulmane de vivre cet acte. La construction narrative est de ce fait opposée à celle proposée par l'association et confirmée par le deuxième orateur musulman. La conseillère municipale met en évidence une différence, celle-là même que les organisateurs semblaient vouloir mettre de côté, voire invisibiliser au profit d'une présentation du musulman comme étant essentiellement un individu ordinaire.

39 Résumons-nous. Il semble que la stratégie poursuivie par l'association n'était pas celle de demander la reconnaissance d'une différence, mais bien plutôt de montrer au public présent que les musulmans partagent l'essentiel des caractéristiques qui le

constituent⁵⁴. Le discours a trouvé un écho dans la pratique : ainsi, tout comme le musulman a été associé dans le discours à un 'individu ordinaire', la rupture du jeûne – pratique culturelle et religieuse spécifique – s'est vue elle-même présentée sous la forme d'un simple partage autour d'un repas. En d'autres termes, l'acte de « casser le ramadan », en devenant public, se révèle être une occasion pour l'association de montrer en quoi ce dernier peut constituer un moment de convivialité acceptable pour tous. Un autre exemple d'observation allant dans ce sens est représenté par le titre choisi par l'association pour la manifestation. Pour nommer son événement, le choix de l'association s'est porté sur un anglicisme : *Fasting Day*. Étant donné que le terme « fasting » se rencontre aujourd'hui fréquemment dans un registre profane, la désignation de la manifestation n'engage pas nécessairement un contenu religieux. Le fait de ne pas choisir un terme davantage connoté religieusement, comme par exemple *ramadan* ou encore *iftar*, peut être lu comme la volonté de montrer un contenu facilement recevable par plusieurs publics, en faisant passer l'interprétation religieuse au second plan.

Une fête populaire aux accents séculiers comme moyen de se faire reconnaître

- 40 Comme déjà mentionné dans la présentation du terrain, la scène est un dispositif fondamental de la région antérieure. Il faut l'entendre comme une « façade », au sens de Goffman, soit « [...] la partie de la représentation ayant pour fonction d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs⁵⁵. » Comme nous y invite l'approche écologique des conduites sociales, l'environnement est à entrevoir telle une ressource pour les acteurs ; il est même à considérer comme un « véritable partenaire dans les conduites sociales⁵⁶. » On peut souligner deux visées principales qui engagent le dispositif scénique : d'une part, il garantit à l'événement des formes populaires et, d'autre part, il concourt à la distinction de régions dans l'environnement. Intéressons-nous en premier lieu à ces formes que nous avons nommées « populaires ».
- 41 Tel que nous l'avons écrit en introduction, la tenue d'un *iftar* dans l'espace public reste rare en Suisse. Comme la tolérance vis-à-vis de formes d'apparition islamiques, notamment architecturales (avec les minarets) ou vestimentaires (avec le foulard islamique ou la burka) est parfois mise à rude épreuve, une rupture du jeûne dans l'espace public pendant le mois de ramadan a de quoi surprendre. Il faut dès lors s'interroger sur la visibilité du groupe dans l'espace public à partir de formes d'apparition que celui-là produit.
- 42 Par l'ajout de ressources matérielles et en particulier du dispositif scénique, les acteurs associatifs ont veillé à l'émergence d'une portion environnementale par le moyen de laquelle ils ont pu produire des formes rappelant la tenue d'une fête populaire. La scène a été le lieu par excellence de la présentation de soi et des activités du collectif musulman. On peut affirmer que les codes et séquences mobilisés par les organisateurs n'ont pas fait rupture avec le cadre public, au contraire : l'utilisation d'une scène décorée aux couleurs de la ville et avec des arrangements floraux, la tenue du discours inaugural du président de l'association suivie par les allocutions des invités officiels dont, notamment, une représentante de la commune, tous rigoureusement ordonnés en fonction du statut de chacun des invités⁵⁷. C'est donc au moyen de la scène que les organisateurs se sont présentés selon des formes d'apparition spécifiques.

- 43 Or, remarquons que le dispositif scénique, au-delà d'être un lieu d'apparition formel du collectif, a également permis l'organisation de la place publique et sa structuration. De ce fait, la place publique a été réagencée en différentes régions (antérieure, centrale et postérieure). Si des activités se déroulaient simultanément, elles se voyaient malgré tout hiérarchisées en tant que c'est vers la région antérieure que le regard du public était appelé à s'orienter. Autrement dit, la scène fonctionnait également tel un lieu permettant à l'association de fixer une certaine définition de la situation, au détriment d'autres activités ayant cours sur la place. L'exemple le plus frappant est le suivant : tandis que le repas était distribué, des hommes et des femmes se rendaient sous le kiosque pour prier ; la pratique rituelle était ainsi bel et bien invisible au regard du grand public, ce qui signifie qu'elle ne représentait pas une activité que les organisateurs auraient pu mettre en valeur comme signe ou trait d'appartenance. Ici, il faut noter le parallélisme entre la description et l'analyse de l'aménagement de la place et le constat issu de la présentation et de l'analyse des discours : d'une part, le regard du public était orienté vers une région dans lesquelles des formes propres à un événement tout public sans dimensions religieuses marquées étaient produites et, d'autre part, les discours des acteurs musulmans invitaient à les considérer non pas comme tels mais comme des citoyens dont l'appartenance religieuse consiste en une catégorie secondaire.
- 44 En fait, ce parallélisme n'est guère étonnant lorsque l'on assimile la manifestation à une « représentation » au sens de Goffman. Le fait de se montrer engage l'association à se présenter, et par là, à rendre manifestes certains traits qui la définissent et ce, pour faire naître une « bonne impression⁵⁸ » chez les membres de son public. La représentation est un phénomène complexe dans lequel deux formes d'expression sont à l'œuvre : les formes explicites et indirectes. L'observation, la description et l'analyse d'une manifestation ou représentation d'un groupe dans l'espace public ne peuvent s'arrêter à la dimension verbale⁵⁹. Aussi, l'importance de la scène comme dispositif technique ne peut être ignorée. Elle engage une « façade » au sens, déjà indiqué plus haut, de « partie de la représentation qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs⁶⁰ ».
- 45 Nous avons ainsi montré que ce sont les allocutions prononcées sur scène qui ont fait l'objet d'une visibilisation particulière de la part de l'association et non pas les activités, revêtant parfois des formes religieuses, ayant cours dans les coulisses de la manifestation. Suivant Goffman, si celles-ci avaient été visibilisées, toute la représentation 'officielle' mise en avant par les acteurs associatifs en aurait été remise en question⁶¹. C'est donc plus naturellement sur les allocutions officielles, fortement médiatisées, que nous nous sommes concentrés. Comme nous l'avons montré, le président de l'association n'a pas fait état dans son discours du caractère religieux du jeûne et il a eu tendance à davantage souligner les dimensions ordinaires et citoyennes des musulmans. Le second invité musulman a suggéré, dans la même veine, d'appréhender les musulmans en faisant abstraction de leur appartenance et orientation religieuses pour en apprécier les qualités humaines. Bref, les discours des représentants associatifs ont invité à considérer les musulmans non pas comme des croyants, mais comme des individus, dans un geste de "déconfessionnalisation" du groupe. Comment interpréter l'invisibilisation des signes d'appartenance communautaires pourtant appelés par le président à être visibilisés ?

- 46 La réponse à cette question nous invite à réfléchir aux modalités d'apparition de groupes sociaux minoritaires dans l'espace public et aux moyens qui s'offrent à eux pour effacer le stigmate et réagir à des situations jugées comme problématiques. Ces derniers pèsent sur le groupe et touchent, par ricochet, ses membres⁶². Or, il semble qu'afin d'éviter de visibiliser les traits pouvant faire l'objet de critique, l'association organisant l'événement a opté pour la présentation de caractéristiques plus conformes au regard du public. Pour ce faire, elle s'est présentée – ce geste engageant la communauté musulmane plus généralement –, en dévoilant ses traits séculiers et en atténuant des dimensions proprement religieuses de l'identité du groupe⁶³. Cette stratégie peut être jugée à l'aune d'au moins deux interprétations distinctes.
- 47 Elle peut être le fruit d'une forme d'autocensure effectuée par le groupe minoritaire en vue d'éviter que le regard du public se pose sur ces traits jugés comme problématiques par la société majoritaire, ce qui peut déboucher sur un acte reproduisant l'invisibilisation. Voirol exprime cette idée en ces termes :
- « On sait que les acteurs sociaux qui vivent sous l'emprise du stigmate et de la catégorisation négative sont peu portés à apparaître en s'affichant au grand jour au sein d'un ordre social et symbolique qui les condamne habituellement au silence et à la dévalorisation. Dans ces conditions, ils ne peuvent se mettre en avant qu'en affirmant des qualités conformes à celles qui sont préalablement valorisées dans l'ordre symbolique majoritaire⁶⁴. »
- 48 Néanmoins cette stratégie peut tout aussi être vue comme une apparition alternative, un geste visant à se libérer, pour reprendre les termes employés par le même auteur, des « typifications négatives » pesant sur le groupe :
- « Au sens strict, il ne (s'agirait) donc pas d'une exigence d'invisibilité, mais de l'exigence d'une autre visibilité qui ne passe pas par les typifications et les catégories publiques relatives à la manière dont l'islam et ses signes (barbe, voile, prière, etc.) sont mobilisés dans l'espace public et visuel à l'heure actuelle⁶⁵. »
- 49 Cécile Lavergne et Claire Vincent-Mory ont montré, à travers l'exemple des luttes menées par des organisations issues des migrations, à quel point des marqueurs culturels peuvent peser sur des groupes et les empêcher d'exprimer des revendications de reconnaissance et de visibilité en termes d'égalité de participation⁶⁶.
- 50 Peut-on interpréter l'invisibilisation des traits religieux comme une volonté de la part de l'association d'apparaître *autrement* ? Répondre à ce questionnement n'est pas facile et engage une réflexion sur les attentes et demandes exprimées par le groupe recherchant visibilité et reconnaissance. Étant donné que ce dernier avait fait de l'événement une occasion d'afficher des signes d'appartenance communautaire, il semble que l'apparition publique effective contredise cette volonté, dans la mesure où c'est bien la valeur sociale de ces individus *en tant que musulmans* que l'association demandait à faire reconnaître en organisant le jeûne dans l'espace public et non pas une égalité en termes de participation et pour laquelle la mise entre parenthèses des aspects proprement religieux du groupe aurait été justifiée⁶⁷.

Conclusion

- 51 L'observation et l'analyse d'une rupture du jeûne organisée dans l'espace public ont été menées à partir de deux perspectives : la première, microsociologique et descriptive, considérant l'environnement comme un partenaire dans les conduites des hommes et

la seconde, de nature plus explicative, examinant les enjeux traités par la théorie de la visibilité et de la reconnaissance. « [La] disposition humaine et matérielle⁶⁸ » tout comme les discours tenus par les acteurs ont fait l'objet d'une analyse détaillée.

- 52 La présentation de notre terrain, guidée par un examen de l'émergence de portions environnementales au moyen de certains dispositifs telle que la scène, puis l'analyse des discours tenus par les responsables associatifs et d'autres invités ont convergé vers le même constat relatif à une invisibilisation des traits religieux du collectif lui-même et dans la manière dont celui-ci désigne les personnes de confession musulmane.
- 53 D'un point de vue pratique, se présenter publiquement engage la maîtrise d'un ensemble de dispositifs techniques qui soutiennent le niveau d'apparition publique en question, ici celui d'un centre urbain où les acteurs associatifs organisant l'événement convoquent des représentants officiels de la société civile et de l'État. Il s'agit là du *procédé* de visibilité, d'un ensemble de techniques relatives à chaque niveau d'apparition, que les acteurs sociaux se doivent de maîtriser afin de pouvoir se montrer publiquement⁶⁹.
- 54 Quant aux *contenus* qui ont été visibilisés, il semble que l'association ait opté pour une présentation de soi faisant abstraction des traits religieux la caractérisant, tant sur le plan de la hiérarchisation des activités (celles dotées de formes davantage religieuses étant fixées dans une zone postérieure de la place) que d'une grande partie des discours officiels, alors même que c'est ce que l'association demandait à faire reconnaître en premier lieu par le biais de cet événement. Cette contradiction n'est pas sans intérêt du point de vue de la théorie de la reconnaissance, dans la mesure où le collectif musulman se place, par le biais de cet événement, à l'interface entre deux formes de reconnaissance. La rupture du jeûne semble pointer, dans un seul et même geste, vers la revendication d'un droit à la reconnaissance des marqueurs identitaires que représente l'affiliation à l'islam et vers une demande visant la reconnaissance de l'aspect humain et citoyen des musulmans, au-delà de leur appartenance religieuse. Une demande qui vise à la fois un droit à la différence et à l'indifférence et qui est peut-être le fruit de la position particulière assumée par l'association, à savoir un partenaire devant représenter la communauté musulmane, tout en se profilant comme un partenaire légitime et fiable pour les institutions locales.

BIBLIOGRAPHY

BACHIR-LOOPUYT Talia, « Présences de l'islam dans une ville française. (In)visibilité, voisinages et normes de discrétion » in SALZBRUNN Monika (éd.), *L'islam (in)visible en ville*, Genève, Labor et Fides, 2019, p. 277-310.

BAUMANN Martin, « *Secondos* : mutation du religieux et quête de reconnaissance par la participation civique » in BECCI Irene ; MONNOT Christophe et VOIROL Oliver (dir.), *Pluralisme et reconnaissance. Face à la diversité religieuse*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 147-171.

BEHLOUL Samuel M. (2009). « Discours total ! Le débat sur l’islam en Suisse et le positionnement de l’islam comme religion publique », in SCHNEUWLY PURDIE Mallory, GIANNI Matteo et JENNY Magali, *Musulmans d’aujourd’hui. Identités plurielles en Suisse*, Genève, Labor et Fides, 2009, p. 53-72.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia, *L’émergence d’acteurs associatifs musulmans dans la sphère publique en Suisse*, FNS-PNR 58, « Collectivités religieuses, État et société », 2010.

BERKING Helmuth, « Introduction : Filling the Void ? - Religious Pluralism and the City » in BERKING Helmuth (ed.), *Religious Pluralism and the City : inquiries into postsecular urbanism*, London, Bloomsbury, 2020, p. 1-26.

Constitution fédérale de la Confédération Suisse du 18 avril 1999. Disponible sur Fedlex. URL : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>.

EL-ASWAD el-Sayed, « Images of Muslims in Western Scholarship and Media after 9/11 » in *Digest of Middle East Studies*, 22, 1, 2013, p. 39-56.

EMMISON Michael et SMITH Philip, *Researching the Visual*, London, Sage, 2000.

ETTINGER Patrick, *La qualité de la couverture médiatique des musulmans de Suisse. Étude mandatée par la Commission fédérale contre le racisme CFR*, Berne, 2018.

FRASER Nancy, « Recognition without Ethics ? in *Theory, Culture & Society*, vol. 18 (2-3), 2001, p. 21-42.

FRAZER Nancy, *Qu’est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005.

GIANNI Matteo, GIUGNI Marco et MICHEL Noémi, *Les musulmans en Suisse. Profils et intégration*, Lausanne, PUL, 2015.

GIANNI Matteo, « Régulation et sécurisation de l’islam en Suisse. Une limitation de l’intégration démocratique des musulmans ? » in DERMANGE, François, BARRAS, Amélie et NICOLET, Sarah (éd.), *Réguler le religieux dans les sociétés libérales*, Genève, Labor et Fides, 2016, p. 45-60.

GIANNI, Matteo « Muslims' integration as a way to defuse the “Muslim Question” : insights from the Swiss case » in *Critical Research on Religion*, vol. 4, no. 1, 2016, p. 21-36.

GOFFMAN ERVING, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

GOFFMAN Erving, « La situation négligée » in WINKIN Yves (textes recueillis par), *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/Minuit, 1988, p. 176-184.

GÖLE Nilüfer, « La visibilité disruptive de l’islam dans l’espace public européen : enjeux politiques, questions théoriques » in *Cahiers Sens Public*, 2013, n° 15-16, p. 165-184.

GÖLE Nilüfer, *Musulmans au quotidien. Une enquête européenne sur les controverses autour de l’islam*, Paris, La Découverte, 2015.

GONZALEZ Philippe, « Quand la droite nationaliste montre les minarets : la médiatisation ambiguë d’une initiative populaire suisse » in *Canadian Journal of Communication*, vol. 40, 2015, p. 67-85.

HAENNI Patrick et LATHION Stéphane (dir.) *Les minarets de la discorde. Éclairage sur un débat suisse et européen*, Gollion, Infolio, 2009.

HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2013 (1994).

HONNETH Axel, *La société du mépris, vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2008 (2006).

- HONNETH Axel, *La réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, Gallimard, 2007.
- JACQUIN Jérôme, *Débattre : l'argumentation et l'identité au cœur d'une pratique verbale*, Bruxelles, De Boeck, 2014.
- KRASE Jerome et SHORTELL Timothy, « Seeing islam in global cities. A spatial semiotic analysis » in WILLIAMS Roman R. (ed.), *Seeing Religion. Toward a visual sociology of religion*, London/New York, Routledge, 2015, p. 61-84.
- LAVERGNE Cécile et VINCENT-MORY Claire, « Les ambiguïtés de la reconnaissance. Le cas des luttes de visibilité des Organisations de Solidarité Internationales issues des Migrations (OSIM) » in *Terrains/Théories*, n° 11, 2020.
- MARZI Eva, « Citoyennes et musulmanes. Le partage du religieux et du politique dans l'horizon de reconnaissance d'une association musulmane à Genève » in MONNOT Christophe, *La Suisse des mosquées. Derrière le voile de l'unité musulmane*, Genève, Labor et Fides, 2013, p. 173-195.
- MONNOT Christophe, « S'inscrire dans l'espace public en tant que musulman en Suisse » in *Social Compass*, 2015, 62 (2), p. 199-211.
- MONNOT Christophe, « Visibility or Invisibility : The Dilemma of the Muslim Associations of Switzerland » in *Journal of Religion in Europe*, vol. 9, 2016, p. 44-65.
- MONNOT Christophe, « La diversité dans la cité : les communautés religieuses en Suisse » in BECCI Irene ; MONNOT Christophe et VOIROL Olivier (dir.), *Pluralisme et reconnaissance. Face à la diversité religieuse*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 171-190.
- PAHUD DE MORTANGES René, « L'impact de la pluralisation religieuse sur l'ordre juridique de l'état » in BOCHINGER Christoph (dir.), *Religions, état et société. La Suisse entre sécularisation et diversité religieuse*, Zurich, Éditions Neue Zürcher Zeitung, 2012, p. 141-170.
- PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Armand Colin, 2019 (1996).
- PIETTE Albert, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2020 (1996 aux éditions Métailié).
- QUÉRÉ Louis, « L'environnement comme partenaire » in BARBIER Jean-Marie et DURANT Marc, *Sujets, activités, environnements. Approches transverses*, Paris, PUF, 2006, p. 7-29.
- REBER Christian et AHARCHAOU Lara, *Die Kantone und ihre Beziehungen zu Religionsgemeinschaften*, IR-Paper 2, Fribourg, Université de Fribourg, 2020.
- REMY Jean, *L'espace, un objet central de la sociologie*, Toulouse, Éditions Érès, 2015.
- SCHNEUWLY PURDIE Mallory, « Performer l'islam, dessiner les contours de 'la communauté musulmane' de Suisse. Le Conseil central islamique suisse comme performance d'un islam 'authentique' » in MONNOT Christophe (dir.), *La Suisse des mosquées. Derrière le voile de l'unité musulmane*, Genève, Labor et Fides, 2013, p. 151-171.
- TERSIGNI Simona, VINCENT-MORY Claire et WILLEMS Marie-Claire (dir.), *Appartenances (in)-désirables. Le religieux au prisme de l'ethnicisation et de la racisation*, Paris, Éditions Pétra, 2019.
- TSCHANNEN Olivier, *Les théories de la sécularisation*, Genève, Droz, 1992.
- VOIROL Olivier, « L'espace public et les luttes pour la reconnaissance. De Habermas à Honneth » in Barril, C., Carrel, M., Guerrero J. C., Marquez, A. (dir.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 109-127.

VOIROL Olivier, « Lutttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique » in *Réseaux* 1, 2005, p. 107-108.

VOIROL Olivier, « Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnéthienne » in *Réseaux*, 2015/5, n° 193, p. 43-77.

VOIROL Olivier, « Critique de l'invisibilité sociale » in SALZBRUNN Monika (éd.), *L'islam (in)visible en ville*, Genève, Labor et Fides, 2019, p. 33-61.

NOTES

1. Pour définir l'espace privé, nous nous référons aux réflexions de Jean Remy. Ce qui caractérise l'espace privé est, selon cet auteur, une gestion par le groupe qui habite cet espace et en règle l'accès. Cf. REMY Jean, *L'espace, un objet central de la sociologie*, Toulouse, Érès, 2015.

2. Selon la charte de l'association mise à disposition du public durant l'événement.

3. Au sujet des contraintes institutionnelles poussant les musulmans à s'inscrire différemment dans l'espace public, se référer à MONNOT Christophe, « S'inscrire dans l'espace public en tant que musulman en Suisse » in *Social Compass*, 2015, 62 (2), p. 199-211.

4. Certains collectifs musulmans se revendiquent d'une production de traits normatifs islamiques. Pour un exemple concret, voir SCHNEUWLY PURDIE Mallory, « Performer l'islam, dessiner les contours de la 'communauté musulmane' de Suisse. Le Conseil central islamique suisse comme performance d'un islam 'authentique' » in MONNOT Christophe (dir.) *La Suisse des mosquées. Derrière le voile de l'unité musulmane*, Genève, Labor et Fides, 2013, p. 166 et ss.

5. Nous entendons par « sécularisation » une autonomisation des institutions publiques vis-à-vis des institutions religieuses (pour une approche détaillée de l'émergence de la sécularisation comme paradigme en sciences sociales des religions, se référer à TSCHANNEN Olivier, *Les théories de la sécularisation*, Genève, Droz, 1992). À titre de clarification contextuelle, les relations entre l'État et la religion en Suisse relèvent des dispositions cantonales (art. 72, par. 1, *Constitution fédérale de la Confédération Suisse du 18 avril 1999*). Ceci permet par exemple la reconnaissance de communautés religieuses dans les constitutions cantonales (voir notamment PAHUD DE MORTANGES René, « L'impact de la pluralisation religieuse sur l'ordre juridique de l'état » in BOCHINGER Christoph, *Religions, état et société : la Suisse entre sécularisation et diversité religieuse*, Zurich, Éditions Neue Zürcher Zeitung, 2012, p. 141 et ss et REBER Christian et AHARCHAOU Lara, *Die Kantone und ihre Beziehungen zu Religionsgemeinschaften*, IR-Paper 2, Fribourg, Université de Fribourg, 2020). Dans le canton où la manifestation étudiée s'est déroulée, la constitution cantonale accorde aux Églises catholique-romaine et évangélique-réformée la reconnaissance de droit public et une loi précise le statut de droit public pour la communauté israélite.

6. GIANNI Matteo, « Régulation et sécurisation de l'islam en Suisse. Une limitation de l'intégration démocratique des musulmans ? » in DERMANGE François et al. (éd.), *Réguler le religieux dans les sociétés libérales*, Genève, Labor et Fides, 2016, p. 45-60.

7. HAENNI Patrick et LATHION Stéphane (dir.) *Les minarets de la discorde. Éclairage sur un débat suisse et européen*, Gollion, Infolio, 2009, p. 106.

8. Voir KRASE Jerome et SHORTELL Timothy, « Seeing islam in global cities. A spatial semiotic analysis » in WILLIAMS Roman R (ed.), *Seeing Religion. Toward a visual sociology of religion*, London/New York, Routledge, 2015, p. 61 ainsi que GÖLE Nilüfer, *Musulmans au quotidien. Une enquête européenne sur les controverses autour de l'islam*, Paris, La Découverte, 2015, p. 109 et ss.

9. À ce sujet, se référer au concept de « discours total » développé dans BEHLOUL Samuel M., « Discours total ! Le débat sur l'islam en Suisse et le positionnement de l'islam comme religion

publique » in SCHNEUWLY PURDIE Mallory et al., *Musulmans d'aujourd'hui. Identités plurielles en Suisse*, Genève, Labor et Fides, 2009, p. 53-72.

10. Voir GIANNI Matteo et al., *Les musulmans en Suisse. Profils et intégration*, Lausanne, PUL, 2015 ; ETTINGER Patrick, *La qualité de la couverture médiatique des musulmans de Suisse*. Étude mandatée par la Commission fédérale contre le racisme CFR, Berne, 2018 ainsi que EL-ASWAD El-Sayed, « Images of Muslims in Western Scholarship and Media after 9/11 » in *Digest of Middle East Studies*, 22, 1, 2013, p. 39-56.

11. Pour une étude consacrée à la présentation d'une association musulmane d'elle-même, se reporter à SCHNEUWLY PURDIE Mallory, 2013, *op. cit.*

12. MONNOT Christophe, « La diversité dans la cité : les communautés religieuses en Suisse », in BECCI Irene et al. (dir.), *Pluralisme et reconnaissance. Face à la diversité religieuse*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 171-190 ainsi que, pour une approche appréhendant la ville comme espace post-séculier, BERKING Helmuth et al., « Introduction : Filling the Void ? - Religious Pluralism and the City » in BERKING Helmuth et al., *Religious Pluralism and the City*, London, Bloomsbury, 2020, p. 1-26.

13. La ville dans laquelle la rupture du jeûne a eu lieu est à majorité catholique. Par ailleurs, elle possède une université dont la faculté de théologie est renommée. Il n'est de pas rare, comme la photographie 1 en témoigne, que des formes religieuses catholiques émergent dans l'espace public.

14. L'un des auteurs était déjà en contact avec des représentants de l'association. Avant même la tenue de l'événement, les organisateurs étaient avertis de notre intention de rédiger un article au sujet de cette rupture du jeûne sur une place publique.

15. Nous comprenons par « dispositif », une configuration de ressources techniques permettant de soutenir les acteurs dans leurs conduites et d'orienter le cours de l'action. Nous pourrions même reprendre la notion de « dispositif proxémique » en tant qu'« ensembles structurés d'objets physiques mobilisés pour répartir les participants dans l'espace [et permettant d'orienter] leur comportement en vue d'assurer une gestion typifiée, routinière [...] de leur coprésence [...] » (JACQUIN Jérôme, *Débattre : l'argumentation et l'identité au cœur d'une pratique verbale*, Bruxelles, De Boeck, 2014, p. 144).

16. GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

17. Tandis que Jean Remy définit le « centre » comme « le lieu où les choses importantes se passent » (REMY Jean, 2015, *op.cit.*, p. 51), nous comprenons ce terme au regard de la réorganisation de la place : le centre correspond à la zone située au milieu de la place et où une étape clé de la manifestation – la rupture du jeûne – s'est déroulée.

18. Nous-mêmes, nous nous sommes déplacés sur l'ensemble de la place alors que les premières étapes publiques se déroulaient dans la région antérieure.

19. La présence du drapeau signale un souci d'ancrage local de la part de l'association.

20. Mur imaginaire séparant la scène de la salle de spectacle. Pour une définition précise dans le champ dramaturgique, voir PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Paris, Armand Colin, 2019, p. 441.

21. Ces invités nous ont tous remis leur texte dactylographié.

22. Par cet adjectif, nous entendons une manifestation adressée et accessible à la population dans son ensemble. Dans le cas qui nous intéresse, quiconque désirait participer à la manifestation pouvait le faire, peu importe l'étape en cours ; il n'y avait ni accès limité à la place ni guichet d'entrée ; enfin, le contenu de la manifestation était tout public.

23. Selon nos expériences issues de nos recherches respectives en contexte associatif musulman.

24. C'est en effet ce que nous a communiqué le président de l'association lors de notre entretien.

25. À noter encore que si des images photographiques et filmiques des activités se déroulant dans les zones antérieures et postérieures ont été produites et diffusées par l'association, nous n'avons

vu aucune image des prières faites dans le sous-terrain. Dans le cadre de cet article, nous appréhendons l'événement à partir des zones et activités spécifiquement médiatisées et donc mises en avant par le collectif organisateur durant la manifestation.

26. Extraits du discours du président de l'association au cours de la première étape de la soirée.
27. Ce concernant, voir les ouvrages suivants : FRAZER Nancy, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005 ; HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2013.
28. HONNETH, Axel, *La société du mépris, vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte, 2008.
29. VOIROL Olivier, « L'espace public et les luttes pour la reconnaissance. De Habermas à Honneth » in BARRIL Claudia et al. (dir.), *Le public en action. Usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 109-127.
30. GÖLE Nilüfer, « La visibilité disruptive de l'islam dans l'espace public européen : enjeux politiques, questions théoriques » in *Cahiers Sens Public*, 2013, n° 15-16, p. 172.
31. VOIROL Olivier, 2003, *op. cit.* p. 53.
32. Sur la théorisation des « pathologies sociales » voir HONNETH Axel, 2008, *op. cit.* et HONNETH Axel, *La réification. Petit traité de théorie critique*, Paris, Gallimard, 2007.
33. VOIROL Olivier, « Critique de l'invisibilité sociale » in SALZBRUNN Monika, *L'islam (in)visible en ville*, Genève, Labor et Fides, 2019, p. 42.
34. VOIROL Olivier, « Luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique » in *Réseaux* 2005/1, p. 107-108.
35. MARZI Eva, « Citoyennes et musulmanes. Le partage du religieux et du politique dans l'horizon de reconnaissance d'une association musulmane à Genève » in MONNOT Christophe, 2013, *op.cit.*, p. 173-195.
36. GONZALEZ Philippe, « Quand la droite nationaliste montre les minarets : la médiatisation ambiguë d'une initiative populaire suisse » in *Canadian Journal of Communication*, vol. 40, 2015, p. 67-85.
37. MONNOT Christophe, « Visibility or Invisibility: The Dilemma of the Muslim Associations of Switzerland » in *Journal of Religion in Europe*, vol. 9, 2016, p. 44-65.
38. MONNOT Christophe, 2016, *op. cit.*, p. 51.
39. BAUMANN Martin, « *Secundos* : mutation du religieux et quête de reconnaissance par la participation civique » in BECCI Irene et al. (dir.), *Pluralisme et reconnaissance. Face à la diversité religieuse*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 147-171 ainsi que BENNANI-CHRAÏBI Mounia et al., *L'émergence d'acteurs associatifs musulmans dans la sphère publique en Suisse*, FNS – PNR 58, « Collectivités religieuses, État et société », 2010.
40. MONNOT Christophe, 2016, *op. cit.*, p. 56.
41. Extraits du discours du président de l'association au cours de la première étape de la soirée.
42. Extraits du discours du président de l'association au cours de la première étape de la soirée.
43. VOIROL Olivier, « Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnethienne », *Réseaux*, 2015/5, n.193, p. 53.
44. MONNOT Christophe, 2016, *op. cit.*, p. 56-60.
45. SCHNEUWLY PURDIE Mallory, 2009, *op. cit.*, p. 151-171; MARZI Eva, 2013, *op. cit.*, p. 173-195.
46. VOIROL Olivier, 2005, *op. cit.*, p. 98.
47. MONNOT Christophe, 2016, *op. cit.* et MONNOT Christophe, 2015, *op.cit.*
48. Nous nous intéressons ici aux allocutions officielles prononcées par les représentants de l'association et d'autres invités en début de manifestation.
49. Extraits du discours du président de l'association au cours de la première étape de la soirée.
50. Extraits du discours du président de l'association au cours de la première étape de la soirée.
51. Extraits du discours du président de l'association faïtière musulmane au cours de la première partie de la soirée.

52. Extrait du discours de la représentante municipale invitée à s'exprimer au cours de la première partie de la soirée.
53. Extrait du discours de la représentante municipale invitée à s'exprimer au cours de la première partie de la soirée.
54. Il ne s'agit pas ici forcément de caractéristiques réelles mais de ce que les organisateurs perçoivent comme étant des caractéristiques que les musulmans de Suisse partagent avec les autres citoyens.
55. GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, op.cit., p. 29.
56. QUÉRÉ Louis, « L'environnement comme partenaire » in BARBIER Jean-Marie et DURANT Marc, *Sujets, activités, environnements. Approches transverses*, Paris, PUF, 2006, p. 729.
57. Les acteurs associatifs musulmans ont respecté une règle propre à l'ordre de l'interaction, à savoir que « [la] société est fondée sur le principe selon lequel toute personne possédant certaines caractéristiques sociales est moralement en droit d'attendre de ses partenaires qu'ils l'estiment et la traitent de façon correspondante. » (GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, op.cit., p. 21). Le statut des invités est une composante de leurs caractéristiques sociales et ce n'est pas étonnant si, alors que le programme de la soirée prévoyait la tenue du discours du professeur d'université avant celui de la représentante municipale, cet ordre a été inversé en situation.
58. Dans une approche microsociologique, la gestion des impressions participe au déroulement sans accroc d'une situation et valide (dans le cas d'une représentation réussie) le rôle tenu par l'individu se mettant en scène. En situation, chaque individu a donc intérêt à susciter chez les autres telle impression plutôt qu'une autre.
59. Ce qui reviendrait à tomber dans le biais de l'ethnographe qui privilégie l'écoute et la prise en compte des discours verbaux des acteurs au détriment d'autres éléments, notamment des questions spatiales et environnementales (Stimson cité dans EMMISON Michael et SMITH Philip, *Researching the Visual*, London, Sage, 2000, p. 6) ou les détails engageant une analyse d'un mode mineur de l'action (voir PIETTE Albert, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2020, p. 70 et ss).
60. GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, op.cit., p. 29.
61. GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne*, op.cit., p. 119.
62. Au sujet de l'imbrication des catégorisations de race, ethnie et religion voir TERSIGNI Simona et al (dir.), *Appartenances (in)-désirables. Le religieux au prisme de l'ethnicisation et de la racisation*, Paris, Éditions Pétra, 2019.
63. Concernant les différences entre une apparition privée et publique de collectifs musulmans, voir BACHIR-LOOPUYT Talia, « Présences de l'islam dans une ville française. (In)visibilité, voisinages et normes de discrétion », art. cit.
64. VOIROL Olivier, « Une critique immanente de la communication sociale. Sur quelques potentiels de l'approche honnéthienne », art. cit., p. 110.
65. VOIROL Olivier, « Critique de l'invisibilité sociale », art. cit., p. 56.
66. LAVERGNE Cécile et VINCENT-MORY Claire, « Les ambiguïtés de la reconnaissance. Le cas des luttes de visibilité des Organisations de Solidarité Internationales issues des Migrations (OSIM) » in *Terrains/Théories*, n° 11, 2020.
67. Pour une discussion sur les formes de reconnaissance, entre identités et égale participation, voir FRASER Nancy, « Recognition without Ethics ? » in *Theory, Culture & Society*, vol. 18 (2-3), 2001, p. 21-42.
68. GOFFMAN Erving, « La situation négligée », in WINKIN Yves (textes recueillis par) *Les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/Minuit, 1988, p. 178.
69. VOIROL Olivier, « Critique de l'invisibilité sociale », art. cit., p. 43.

ABSTRACTS

This article presents, describes, and analyses an event for breaking the fast organized in the public sphere by a local association of young Muslims in the French-speaking part of Switzerland. The authors examine the signs and features by which the association presented itself and the Muslim population. After a description of the square, focusing on its configuration and equipment, the authors note that the forms more closely resemble a folk than a religious event. The authors then analyze the speeches that were held at the opening of the event. They note that the religious features were relatively little mediatized by the Muslim actors. Instead, it is the image of the Muslim as an ordinary citizen that is stressed. In conclusion, the authors propose a reflection on the issues of visibility and recognition related to Muslim communities in the Swiss context.

Cet article présente, décrit et analyse une rupture du jeûne organisée dans l'espace public par une association locale de jeunes musulmans en Suisse romande. Les auteurs examinent les signes ou traits par lesquels l'association s'est présentée elle-même et a désigné les musulmans. Après la description de la place où la manifestation s'est tenue en se concentrant sur son aménagement et ses équipements, les auteurs relèvent que les formes de l'événement se rapprochent davantage d'une fête populaire que religieuse. Ensuite, les auteurs analysent des discours prononcés en ouverture de l'événement. Ils remarquent que les traits religieux y sont relativement peu médiatisés par les acteurs musulmans et ce, pour mettre en avant l'image du musulman comme citoyen ordinaire. En conclusion, les auteurs proposent une réflexion sur les enjeux de visibilité et de reconnaissance relatifs aux communautés musulmanes dans le contexte suisse.

INDEX

Mots-clés: Islam en Suisse – Espace public – Reconnaissance – Visibilité

Keywords: Islam in Switzerland – Public sphere – Recognition – Visibility

AUTHORS

FEDERICO BIASCA

Federico Biasca est chercheur junior au Centre Suisse Islam et Société (CSIS) de l'université de Fribourg/Suisse. Politiste de formation, il travaille actuellement sur un projet de formation continue appelé « Organisations musulmanes comme actrices sociales ». Il s'intéresse aux formes de militantisme politique au sein dans l'islam européen. Il a récemment publié un rapport sur la présence de réseaux transnationaux liés à cette religion en Suisse.

GUILLAUME CHATAGNY

Guillaume Chatagny est doctorant en sociologie à l'université de Fribourg/Suisse et travaille comme assistant-diplômé au Centre Suisse Islam et Société (CSIS). Sa recherche doctorale en cours est consacrée à l'analyse descriptive de la configuration spatiale d'une association musulmane en Suisse. Ses intérêts de recherche portent sur la sociologie formelle, la sociologie visuelle et les apports de la microsociologie à l'étude des religions.